DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET: RD 58 - Meyreuil - Dégâts au domaine public routier départemental - Acceptation de la proposition d'indemnité de la société SOBECA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la proposition d'indemnisation d'un montant de 46 281,37 € destinée à couvrir les travaux de réparation nécessaires à la remise en état des ouvrages publics endommagés, sur la RD 58, au lieudit Pont de Bayeux, commune de Meyreuil,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le quitus correspondant, joint au rapport, destiné à mettre fin au litige relatif au préjudice subi par le Département des Bouches-du-Rhône.

La recette de 46 281,37 € sera imputée sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire, « dégâts occasionnés au domaine public », au chapitre 75-621, article 7588 du budget départemental 2016.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée